



Apel de l'école Saint Louis

Le 8 septembre 2017

Madame, Monsieur, chers parents,

Aussi sommes-nous heureux de vous inviter à participer à

**L'assemblée générale de l'Apel de l'école Saint Louis
qui aura lieu le
vendredi 13 octobre à 18h30
40, rue Carnot 77300 Fontainebleau**

Vous trouverez ci-joint, conformément aux dispositions des statuts :

- l'ordre du jour de l'assemblée générale

Je vous rappelle qu'au cas où vous ne pourriez assister vous-même à la réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre qui devra être muni d'un pouvoir régulier et ce, conformément aux dispositions des statuts.

Si vous êtes membre de l'Apel, vous participez de plein droit à cette assemblée générale. Vous disposez d'une voix délibérative. Vous prenez part aux votes. Un bulletin de vote vous sera remis lors de l'accueil, après émargement de la liste de présence.

Si vous n'êtes pas membre de l'Apel, vous êtes néanmoins cordialement invité. Vous pouvez assister aux débats, mais vous ne pouvez pas prendre part aux votes. Vous pouvez cependant vous inscrire à l'association, si vous le désirez, lors de votre présentation à l'accueil, ou à l'issue de l'assemblée.

L'Apel ne vit et n'est représentative que grâce à votre présence, à votre engagement et à votre action. Son souffle, son dynamisme et sa présence reposent sur vous. Nous vous attendons nombreux à cette Assemblée générale. Si vous êtes volontaire et disponible, rejoignez-nous au conseil d'administration, véritable moteur de notre association.

Très cordialement,

Cristina de Broissia

Présidente et les membres du conseil d'administration de l'Apel de l'école Saint Louis



**L'Apel de l'école Saint LOUIS
vous convie à assister à son**

ASSEMBLEE GENERALE

vendredi 13 octobre à 18 h 30

- **Accueil : 18h30**
Madame Kechichian chef d'établissement et Madame de Broissia président de l'Apel.
- **Partie statutaire :**
 1. Rapport moral
 2. Rapport financier
 3. Vote du quitus
 4. Rapport d'orientation
 5. Vote du budget 2017/2018

IMPORTANT : Découper la (les) parties de feuille qui vous intéresse(nt) et merci de la(les) retourner à Apel Saint Louis avant le 6 octobre 2017 dernier délai

BULLETIN DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE L'APEL 2017 – 2018

Vous êtes membre de l'Apel, et vous souhaitez participer à ses activités. Deux solutions s'offrent à vous :

1. *Vous pouvez demander à rentrer au conseil d'administration en présentant votre candidature lors des élections qui auront lieu à l'assemblée générale le « date ».*
2. *Vous pouvez demander à être membre coopté d'une commission, sans appartenir au Conseil d'administration.*

M. / Mme (nom, prénom) :

.....

Téléphone : **Adresse électronique** :

Parent de (indiquer le nom et la classe de votre ou vos enfants) :

.....

1) est candidat à un poste au conseil d'administration de l'Apel

2) est candidat à un poste au sein du bureau:

- Présidence
- Trésorier
- Secrétaire

3) souhaite être membre coopté d'une commission*

- Pastorale
- Parents correspondants
- Animation-logistique
- Fêtes (tombola)

*cocher la (les) commissions qui vous intéressent

✂ -----

BULLETIN DE POUVOIR POUR LES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 octobre 2017

Si vous êtes membre de l'Apel et si vous ne pouvez être présent à l'assemblée générale, vous pouvez envoyer un pouvoir pour participer aux votes. ATTENTION, ce pouvoir doit être nominatif, libellé au nom d'un membre de l'Apel. Il n'y a qu'un seul pouvoir par famille. Aucune personne ne peut être titulaire de plus de deux pouvoirs.

Je soussigné (nom, prénom(s), domicile)

.....,

adhérent de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) de l'école Saint Louis dont le siège est 40, rue Carnot .77300 Fontainebleau

donne, par les présentes, pouvoir à M/Me....., demeurant

à..... pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra

à..... le....., à..... heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour .

En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à....., le.....

(Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».)